



## PROCÈS-VERBAL N°5

# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : mardi 16 décembre 2025

---

- Jean Marc DENIS
- Arezki HAMZA
- Patrick ALEXANDRE
- Mickael MAETZ
- Jean Claude ORTUNO
- Lucas JEAN LOUIS DIT MONTO
- Mahé DJELLAL

**Présent(s) :**

---

**Excusé(s) :**

---

**Assistant :**

- Prochaine réunion 27/01/2025.

## DISTRICT DES HAUTS-DE-SEINE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

#### **LEVALLOIS PERRET - STADE DIDIER DROGBA - NNI 920440101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntrainement jusqu'au 09/07/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en E5, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (11/04/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 04/12/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 90 m x 50 m) avec 4 mâts de 23 m
- 16 projecteurs de 1510W
- GR - MAX 41
- Angle d'inclinaisons des sources lumineuses max 66°

Au regard des éléments transmis:

- Type de source : LED
- Eclairage moyen horizontal : 274 lux
- U1h calculé ( EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,78

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

### 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT ESSONNE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

#### **ORSAY - Stade Municipal N° 2 - NNI 914710102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 IM jusqu'au 30/12/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 14/10/2025.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 08/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Avis Préalable Favorable du 16/12/2024
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2029.**

- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

### **1. Classement des installations**

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

### **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

#### **PARIS - STADE DALMASSO - NNI 751140401**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 25/04/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FOURRIER, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 01/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement niveau E5 signée par le propriétaire le 07/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 200 Lux
- U1h (EHMIN/EHMAX) : 0.12 (E5 min 0.5)
- U2h UNIFORMITÉ (EHMIN/EHMOY) : 0.32 (E7 min 0.4)

La CRTIS informe que pour un classement en niveau E5, une étude d'éclairage est indispensable.

**La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.**

#### **PARIS - Stade Jules Ladoumègue N° 1 - NNI 751190101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 05/12/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. POSTERNAK, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 07/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 10/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 173 Lux
- U1h (EHMIN/EHMAX) : 0.39
- U2h UNIFORMITÉ (EHMIN/EHMOY) : 0.61

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/12/2027.**

## **PARIS - Stade Suzanne Lenglen N° 2 - NNI 751150402**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 17/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FOURRIER, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 20/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 119 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.07
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.18 (E7 min 0.4)

**La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.**

## **PARIS - Stade Suzanne Lenglen N° 3 - NNI 751150403**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 17/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FOURRIER, membre de la C.D.T.I.S. du District Parisien, le 20/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 08/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 48 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.07
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.23 (E7 min 0.4)

**La C.R.T.I.S, au vu des valeurs relevées, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT SEINE ET MARNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### CHELLES - TERRAIN FUTSAL MAURICE GROUSELLE - NNI 771089902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 du 11/06/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/08/2025 effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S.
- Fiche technique du revêtement et PV essais laboratoire.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 20/08/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### TORCY - COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 2 - NNI 774680102

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 09/09/2035.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 09/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T4 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 21/11/2025

**Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 09/09/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

##### MEAUX - STADE ALBERTO CORAZZA 5 - NNI 772840105

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S. le 09/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 03/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.33 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.59

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/12/2029.**

## **2.2 Confirmation de classement**

### **OZOIR LA FERRIERE - STADE DES 3 SAPINS 1 - NNI 773500101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 12/09/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 07/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 18/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux (E5 min 200Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43 (E5 min 0.5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.66

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2027.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **BUSSY ST GEORGES - STADE MAURICE HERZOG 2 - NNI 770580202**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 20/10/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S, le 29/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage 24/03/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 194 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.61
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.78

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2029.**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT SEINE SAINT-DENIS

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### TREMBLAY EN FRANCE - PARC DES SPORTS G. PRUDHOMME N°2 - NNI 930730102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/11/2034.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 18/11/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 13/11/2025

**Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 11/11/2034.**

#### TREMBLAY EN FRANCE - PARC DES SPORTS G. PRUDHOMME N°3 - NNI 930730103

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 21/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/12/2025 effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Attestation Administrative de Capacité

La CRTIS constate l'absence des tests in situ décennaux.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026. En l'absence de transmission d'un PV d'essais avant cette date, l'installation sera mise en retrait de classement et plus aucune compétition ne pourra y être organisée.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### AUBERVILLIERS - STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 930010201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S. le 15/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le

propriétaire le 05/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 03/01/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.71

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2029.**

## **TREMBLAY EN FRANCE - PARC DES SPORTS G. PRUDHOMME N°2 - NNI 930730102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S. le 03/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement Initial niveau E4 signée par le propriétaire le 27/11/2025.

Elle constate l'absence de l'étude d'éclairage , obligatoire pour un classement initial.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 578 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

**La C.R.T.I.S suspend sa décision de classement et demande à la mairie de lui transmettre l'étude d'éclairage.**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **BOBIGNY - STADE AUGUSTE DELAUNE 1 - NNI 930080201**

L'éclairage de cette installation est classé niveau en E4 IM jusqu'au 19/12/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 10/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 01/12/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 500 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.71

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/12/2027.**

## **MONTFERMEIL - STADE HENRI VIDAL 1 - NNI 930470101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 IM jusqu'au 14/11/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 02/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 LED signée par le propriétaire le 13/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage 12/09/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 467 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.71

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/12/2029.**

#### **MONTREUIL - STADE ROBERT LEGROS 1 - NNI 930480101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 19/12/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 09/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 17/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 259 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.78

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/12/2027.**

#### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **2.4 Avis préalable**

#### **BOBIGNY - STADE HENRI WALLON 1 - NNI 930080101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 18/11/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en E4, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (03/11/2023)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 04/12/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 28&31 m
- 24 projecteurs de 1569.2W
- GR - MAX 45

Au regard des éléments transmis:

- Type de source : LED
- ECLAIREMENT moyen horizontal : 418 lux
- U1h calculé ( EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,80

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

#### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### PERSAN - STADE LOUIS ODINOT 3 - NNI 954870203

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 13/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CDTIS du 20/10/2025 effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise
- Attestation Administrative de Capacité
- Tests in situ du 04/10/2025

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 06/10/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

#### 1.3 Changement de niveau de classement

##### PONTOISE - STADE DES MARADAS 3 - NNI 955000303

Cette installation avait été retiré du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 10/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CDTIS du 20/10/2025 effectué par MM LACOUR & PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise
- Arrêté d'Ouverture au Public
- Tests in situ 17/09/2024

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 06/11/2032.**

#### 1.4 Avis préalable

##### OSNY - GYMNASSE DE LA BRUYÈRE - NNI 954769901

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réhabilitation de tout le gymnase, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire 11/12/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse
- Plan du projet

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau Futsal 3.**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

#### **JOUY LE MOUTIER - STADE DES MERISIERS 2 - NNI 953230202**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 24/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 13/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 167 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2027.**

#### **PERSAN - STADE LOUIS ODINOT 3 - NNI 954870203**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GOMES, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 24/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 13/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Etude d'éclairage du 13/10/2023
- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 331 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.86

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/12/2029.**

#### **TAVERNY - COMPLEXE SPORTIF JEAN BOUIN 2 - NNI 956070202**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GOMES, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 27/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 26/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux (E5 min 250, E6 min 150)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.74

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/12/2027.**

## 2.2 Confirmation de classement

### JOUY LE MOUTIER - STADE DES MERISIERS 3 - NNI 953230203

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 12/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 06/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 250 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT VAL DE MARNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### CHAMPIGNY SUR MARNE - PARC DES SPORTS DU TREMBLAY N°02 - NNI 940171302

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 10/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/11/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2035.**

### CHAMPIGNY SUR MARNE - PARC DES SPORTS DU TREMBLAY N°03 - NNI 940171303

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 10/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/12/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2035.**

### CHAMPIGNY SUR MARNE - PARC DES SPORTS DU TREMBLAY N°04 - NNI 940171304

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 10/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03/12/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2035.**

### CHAMPIGNY SUR MARNE - PARC DES SPORTS DU TREMBLAY N°05 - NNI 940171305

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 10/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/12/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2035.**

### **LE KREMLIN BICETRE - STADE DES ESSELIÈRES - NNI 940430101**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 01/01/2026.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 09/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T4 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 26/09/2025

**Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2035.**

### **VITRY SUR SEINE - STADE JOLIOT CURIE - NNI 940810701**

Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 24/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la CRTIS du 26/11/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Arrêté d'Ouverture au Public

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T6 S jusqu'au 16/12/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

#### **ALFORTVILLE - Stade Roger Tisseyre /ex Val De Seine 2 - NNI 940020102**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 17/09/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la mise en place d'une pelouse synthétique du 26/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/11/2025 effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S.
- API favorable du 28/02/2025
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Tests in situ du 12/11/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement initial de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 28/03/2035.**

## **1.4 Avis préalable**

## **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

#### **LIMEIL BREVANNES - STADE MARCEL LAVEAU N°2 - NNI 940440102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 02/12/2025.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Étude d'éclairage du 09/07/2024
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.5
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.71

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2029.**

#### **LIMEIL BREVANNES - STADE PAUL VAILLANT COUTURIER - NNI 940440201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 04/12/2025.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Étude d'éclairage du 21/05/2024
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2029.**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **ALFORTVILLE - Stade Roger Tisseyre /ex Val De Seine 2 - NNI 940020102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 28/02/2029.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2025.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 26/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage 02/03/2023
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.38 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.53 (E6 min 0.6)

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/12/2029.**

#### **CRETEIL - PARC DES SPORTS INTER. HONNEUR - NNI 940280201**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 18/12/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 21/11/2025.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau en E4 signée par le propriétaire le 20/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 18/01/2025
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 434 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.78
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.84

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/12/2027.**

#### **2.4 Avis préalable**

#### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT YVELINES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **MANTES LA JOLIE - GYMNAZ ALBERT CAMUS - NNI 783619903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 du 22/10/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/12/2025 effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité

La CRTIS demande à la Mairie d'utiliser un vestiaire supplémentaire lors des rencontres en tant que local contrôle anti dopage (Article 1.5.5)

**Au regard de l'élément transmis, la CRTIS se prononce sur un classement de l'installation en niveau Futsal 2 en attente de validation de C.F.T.I.S.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **BREVAL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 781070102**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 03/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 22/07/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/09/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/12/2035.**

##### **FOLLAINVILLE DENNEMONT - STADE DE L' ESPACE CONDORCET - NNI 782390101**

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 25/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 27/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des vestiaires

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T7 PN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.**

#### **GARANCIERES - STADE DE LA BOISSIÈRE - NNI 782650101**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 14/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T5 PN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation**

#### **GUERVILLE - STADE DU MOULIN À VENT 2 - NNI 782910102**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 13/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 29/08/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/11/2025 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3). Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T5 PN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.**

#### **LAINVILLE EN VEXIN - STADE J.C. KERNIN 2 - NNI 783290102**

Cette installation sportive était classée en niveau A8 PN jusqu'au 31/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 du 06/11/2025 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 16/12/2035.**

### **NEAUPHLE LE CHATEAU - STADE MICHEL LORIEUX 2 - NNI 784420102**

Cette installation était classée en niveau T5 SYE PROV jusqu'au 31/07/2025.

La CRTIS reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 31/01/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN et du document transmis :

- Tests in situ du 06/01/2025

**Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 31/01/2035.**

#### **1.3 Changement de niveau de classement**

#### **1.4 Avis préalable**

### **GARGENVILLE - STADE M & M PLATERRIER - 3 - NNI 782670103**

Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 25/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'une pelouse synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 21/11/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse du projet

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à

charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,
- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T6 SYN.**

## 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **POISSY - TRAINING CENTER PARIS SAINT GERMAIN N°6 - NNI 784980406**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E4 jusqu'au 12/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 26/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de niveau E4 signée par le propriétaire le 10/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 418 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/12/2027.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **MAGNY LES HAMEAUX - STADE JACQUES ANQUETIL 1 - NNI 783560201**

L'éclairage de cette installation est classé niveau EEntrainement jusqu'au 11/04/2027.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 03/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 13/11/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 06/06/2023
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.68

**La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/12/2029.**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

